

AR Prefecture

063-256301375-20231220-DP2023013-AR
Reçu le 04/01/2024
Publié le 04/01/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DECISION DU PRESIDENT N° 2023/13
Délai accordé à l'entreprise SCI NOZIBEE pour le dépôt
d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds A89

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par les délibérations du comité syndical en date du 2 juin et 15 décembre 2021.

Vu la délibération du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) N° DCS2016/10/02 du 27 octobre 2016 pour le changement de mode opératoire du Fonds A89 ;

Vu la délibération DCS20210703 du comité syndical du 07/07/2021 lui attribuant une subvention de 5 255.20 €,

| Maître d'ouvrage | Intitulé de l'opération | Montant des dépenses HT | Subvention Fonds A89 attribuée |
|---------------------------------|---|-------------------------|--------------------------------|
| SCI NOZIBEE à St-Eloy les Mines | Réfection de la Façade et Devanture commerciale de l'Entreprise Vindrie | 52 552,00 € | 5 255.20 € |

Vu le paiement d'un acompte de 2 085.10 € en 2023, il reste un solde à verser de 3 170.10 €,

Vu la demande de la SCI NOZIBEE reçue par courrier datée du 13 décembre 2023, demandant une prolongation pour la réalisation de son projet jusqu'au 31/12/2024,

Considérant la demande de report de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge par mail en date du 13/11/2023, les travaux étant financés par les deniers personnels de M. VINDRIE Vincent.

DECIDE : d'accorder une prolongation à la **SCI NOZIBEE**, pour l'exécution de son projet et la remise des justificatifs de réalisation de fin de l'opération, **portant cette échéance au 31/12/2024.**

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 20/12/2023.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,
Boris SOUCHAL

